

CONVOCATION DU 12 NOVEMBRE 2019 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2019

Convocation en date du 12 novembre 2019, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi dix huit novembre deux mille dix-neuf, à vingt heures trente minutes à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 Octobre 2019.

- 1) Décisions modificatives BP 2019
- 2) Garderie périscolaire - horaire
- 3) Etude photovoltaïque sur bâtiments communaux
- 4) Alternative aux antennes relais (intervention d'une élue de Prades)
- 5) Urbanisme – dossiers en cours – PLUI
- 6) Subvention exceptionnelle en faveur de la commune du Teil à l'occasion du séisme
- 7) Questions diverses

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Date de convocation : 12 Novembre 2019

Date d'affichage : 12 Novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DALVERNY Jérôme, Maire.

Présents : Mme TORTE Suzanne, M. ALLEGRE Guillaume, Mme HENNACHE Marie Hélène, M. BREYSSE Dominique, M. TREMBLEY Guy, Mme MAILLOT NEYRAND Lydie, M. BERGOUNIOUX Serge, M. VALETTE Alain, Mme DUPLAND SCHANDELET Claudine, M. CONDOR Alain, M. FERMENT Bernard, Mme TERME Annie, Mme PERGE Christine.

Excusée : Mme BACCONNIER Virginie.

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : M. BREYSSE Dominique.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2019 :

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 octobre 2019.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

1) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2019 :

Budget Général 302 :

D 21534 : + 1 364.00 D2315 : - 1 364.00

D 022 : - 400.00 D6811/042 : 400.00 D 2315 : 400.00 R 28041582 : 400.00

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2) GARDERIE PERISCOLAIRE :

Le Maire fait part d'une demande des parents d'élèves lors du conseil d'école du 5 novembre 2019 concernant la gratuité du premier quart d'heure de garderie (soit de 16 h 15 à 16 h 30).

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide que le règlement actuel de la garderie pour l'année scolaire 2019/2020 soit appliqué, aucune modification ne sera appliquée concernant les tarifs.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3) ETUDE PHOTOVOLTAIQUE SUR BATIMENTS COMMUNAUX :

Le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'il y a la possibilité de faire réaliser une étude de faisabilité concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Cette étude devrait être subventionnée par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge le Maire :

- De contacter le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07) afin de faire réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4) ALTERNATIVE AUX ANTENNES RELAIS (INTERVENTION D'UNE ELUE DE PRADES) :

Une élue intervient sur les alternatives aux antennes de téléphonie mobile. Un débat est engagé sur le sujet avec l'ensemble des élus.

5) URBANISME – DOSSIER EN COURS – PLUI :

Le Maire fait un point sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en cours d'élaboration.

Le Maire informe que l'acte de vente concernant les terrains (coté SATEX) a été reporté au printemps 2020.

Un permis de construire a été délivré pour la création de deux bâtiments agricoles pour élevage de volailles chair - label rouge – quartier Béraud. Un certificat d'urbanisme opérationnel a été délivré pour la création d'un cabinet médical pouvant accueillir 4 professionnels (rez de chaussée) ainsi que de 2 logements (étage) – quartier champanser – 75 route du Puy.

6) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA COMMUNE DU TEIL A L'OCCASION DU SEISME :

Le Maire fait part aux Membres du conseil municipal que le 11 Novembre 2019, un séisme d'une magnitude de lib5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche. La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre social culturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville. Le Maire du Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité. C'est pourquoi, le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du Teil. Cette subvention pourrait être de 1273.00 euros.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La commune de Prades,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la commune du Teil,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1273.00 euros à la commune du Teil.

Article 2 : de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7) QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe les membres du conseil municipal :
 - D'un entretien avec le service des routes du Département afin de déplacer l'agglomération de Champgontier de 150 m à hauteur du « 3210 route de Jaujac », direction Jaujac.
 - Le Département va effectuer des travaux de revêtement de chaussée (mai 2020) hors agglomération de la sortie des Plôts Hauts (1616 route de Jaujac) jusqu'à l'entrée de Champgontier (2666 route de Jaujac). Il s'avère judicieux de changer la conduite d'eau potable sur cette portion de route.
 - Le repas du CCAS aura lieu le Jeudi 5 décembre 2019 à la salle des fêtes de Prades.

QUESTIONS DIVERSES PUBLIC

- Le Maire donne la parole au public.

La séance est levée à 22 heures 00 minutes.